

M. Mme NOM (nom d'usage du représentant de famille)
Prénom.....
Date de naissance : /..... /

Pour les mineurs (informations au verso)

L'attestation ci-dessous doit être remplie par la personne légalement responsable.

Je soussigné(e) M/Mme..... Date de naissance : /..... /
Agissant en qualité de de l'enfant, déclare autoriser son inscription pour
l'emprunt de jeux à destination de la jeunesse et/ou adultes (dans le respect des restrictions d'âge).

Je suis déjà inscrit(e) dans les ludothèques, médiathèques ou bibliothèques du Réseau de Lecture Dômes Sancy Artense :

OUI NON

Pour les mineurs de 8 et +

J'autorise l'enfant à emprunter des jeux adultes et à venir jouer sur place : OUI NON

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Profession :

Inscription faite par un mandataire (invalidité de l'inscrit, tutelle...) :

Nom et prénom du mandataire (fonction) :

- Je désire jouer sur place
- Je désire emprunter des jeux :
 - Inscription annuelle (de date à date) de 12€ par famille
 - Une caution de 30 € demandée aux touristes
- Je certifie sur l'honneur être domicilié(e) à l'adresse ci-dessus
- Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement des ludothèques du Réseau de Lecture dont un extrait m'est communiqué.
- J'accepte de recevoir par mail des informations concernant la vie des ludothèques
- J'accepte la prise de photos et de captation d'image de moi et de mes enfants , ainsi que la publication et la diffusion gratuites des photos et vidéos dans le cadre de différentes publications de la communauté de communes ou des communes ou pour diffusion sur le site internet des collectivités ou pour la presse locale.

Date : /..... /

Signature :

Réglementation européenne-Protection des données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer vos emprunts et retours de documents. Le destinataire des données est la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant au service de la lecture publique en écrivant à La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense Route de Clermont BP 15 63210 Rochefort-Montagne et via mediatheque@domes-sancyartense.fr ou mediatheque.rochefort@domes-sancyartense.fr

A remplir par le(s) ludothécaire(s) et les bénévoles(s)

Ludothèque d'inscription :

N° d'inscription :

Informations générales

L'accès aux ludothèques est libre et gratuit. Les jeux sont en libre accès sur place.

Chaque usager peut alors fréquenter la ludothèque aussi souvent qu'il le souhaite, sans limite de temps. Les jeux sont mis à la disposition de tous. Les jeux et jouets doivent IMPERATIVEMENT être rangés après l'utilisation.

L'adhésion aux ludothèques est nécessaire afin de pouvoir emprunter des jeux. L'inscription se fait à l'aide d'une fiche famille, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou une déclaration sur l'honneur de domicile. L'adhésion aux ludothèques est valable pour une année (de date à date) et dans les deux ludothèques. Elle donne accès aux médiathèques et ludothèques du Réseau de Lecture Dômes Sancy Artense. Si l'usager est déjà inscrit dans une médiathèque ou une bibliothèque du réseau, l'accès à la ludothèque est ouvert sur cette même carte.

L'adhésion aux ludothèques est soumise à une cotisation annuelle de 12 € par famille, une facture vous sera établie par le Trésor Public.

Une caution de 30 € sera également demandée aux touristes pour l'emprunt de jeux.

Les personnes qui sont dans l'incapacité physique de se déplacer peuvent être inscrites par l'intermédiaire d'une personne de leur choix.

La ou le titulaire de la carte est responsable de tout usage qu'il en fait et des jeux empruntés, y compris par autrui et en cas de perte ou de vol. Dans l'intérêt de l'usager, toute perte ou vol de la carte doit être signalé immédiatement. Elle sera facturée 1.5 €.

Il incombe aux usagers de signaler aux ludothécaires les détériorations qu'ils auraient remarquées sur les jeux et jouets au moment de l'emprunt. Ils ne doivent effectuer eux-mêmes aucune réparation. Tout jeu perdu, ou restitué dans un état qui ne permet plus de le prêter doit être remboursé ou remplacé à l'identique selon les modalités prévues par le règlement des ludothèques.

Le règlement complet est affiché à la ludothèque. Les ludothécaires et les bénévoles sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

A l'usage des parents et responsables légaux des mineurs

Dans les ludothèques, les mineurs sont toujours sous la responsabilité légale de leurs parents. En conséquence, les parents doivent accompagner ou faire accompagner leurs enfants ou s'assurer que ceux-ci sont suffisamment autonomes pour fréquenter seuls la ludothèque. Les personnes accompagnant les enfants sont responsables du respect des règles de fonctionnement. Le responsable légal est considéré comme étant le garant du mineur pour le remboursement des jeux et jouets éventuellement perdus ou détériorés par celui-ci.

Les ludothécaires ne peuvent engager leur responsabilité dans le choix des jeux effectués par l'enfant. L'emprunt de jeux par les mineurs se fait sous la responsabilité des parents ou tuteurs légaux. L'autorisation parentale est renouvelée par tactile reconduction à chaque prolongation sauf demande expresse du représentant légal.

- Les enfants de 8 ans révolus peuvent venir aux seins des ludothèques non accompagnés, mais ils restent sous la responsabilité légale de leurs parents ou de leurs tuteurs.
- Les enfants de moins de 8 ans peuvent participer aux animations proposées par les ludothèques du réseau sans accompagnateur en fonction du type d'animation proposé et du public visé (tranches d'âge). Les enfants seront sous la responsabilité des ludothécaires uniquement sur le temps de l'animation/atelier.

Prêt de jeux

Le prêt de jeux est réservé aux usagers adhérents au service. Les jeux qui peuvent être empruntés sont les jeux en accès libre avec un code barre et une étiquette de cotisation et les jeux en réserve qui figurent dans le catalogue.

Les adhérents peuvent emprunter jusqu'à 3 jeux par famille. Les établissements scolaires, collectivités, associations ont la possibilité d'emprunter jusqu'à 10 jeux.

La durée du prêt pour les individuels est de 3 semaines ; elle est portée à 2 mois pour les établissements scolaires, collectivités ou associations.

L'emprunt est renouvelable une fois, avant l'échéance, sur place ou par téléphone aux heures d'ouverture des ludothèques.

Les ludothécaires peuvent prendre toutes les dispositions utiles pour assurer le retour des jeux (courrier de rappel, suspension de droit de prêt...).